

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2024/03

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 avril 2024 à 20 h

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 04 avril 2024, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 12
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 14

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

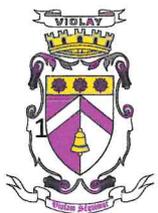
CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
POIRON Jean-Pierre
COLLON Colette
GIROUD Marc
LANGE Audrey

CHAVEROT Gilbert
DENIS Chantal
PERRIER Guy
BISSAY David
LAURENT Michel

Excusées :

SERRAILLE Joëlle pouvoir à COLLON Colette
MESSAOUDI-PERRET Merryl pouvoir à Michel LAURENT
BLANCHARD Valérienne

Désignation du secrétaire de séance : ESCOFET Danielle



Ordre du jour :

1- DELIBERATIONS :

***BP 2024 :**

- ✓ Commune
- ✓ Assainissement
- ✓ Photovoltaïques
- ✓ Espace Violay 1004
- ✓ CCAS

Fiscalité :

Vote des taux des taxes (TFB - TFNB - TH)

Personnel :

- ✓ Création d'un poste d'attaché territorial en vu du remplacement de Bernadette GARCIA
- ✓ Modalités de mise en place du CFP (compte formation professionnelle) et du CPF (compte personnel de formation)

VENTE TERRAIN ZA les 4 croix

CCFE :

- ✓ Transfert de la compétence du PLU à la CCFE (déjà abordé dans le pacte financier)
- ✓ Convention entre la Commune et la Communauté de Communes de Forez-Est pour la mission d'instruction des autorisations et déclarations de publicité extérieure, enseignes et pré enseignes.

2- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ CDSP Assainissement
- ✓ Point projet pôle enfance jeunesse
- ✓ Point micro-crèche
- ✓ Jardinier paysagiste embauché à la voirie pour 6 mois
- ✓ Présentation dossier 1^{ère} fleur reporté à 2025
- ✓ Ecobuage
- ✓ Critérium du Dauphiné
- ✓ Tableau « Tour de garde » des élections européennes du 09 juin prochain

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Approbation du PV de la réunion du 13 février 2024

Le PV est approuvé. M. Michel LAURENT demande que soit indiquée la raison des abstentions lors du vote du budget assainissement.

Liste des délibérations et décisions du Maire en date du 13 février 2024

Séance du 13 Février 2024	
2024.02.01	Approbation du CFU 2023 - Budget Principal
2024.02.02	Approbation du CFU 2023 - Assainissement
2024.02.03	Approbation du CFU 2023 - Espace Tourisme et Loisirs
2024.02.04	Approbation du CFU 2023 - Photovoltaïques
2024.02.05	Approbation du CFU 2023 - Lotissement Les Violettes II
2024.02.06	Approbation du CFU 2023 - Budget Principal avec intégration du résultat du budget Lotissement les Violettes II
2024.02.07	Avis sur le CA 2023 - CCAS
2024.02.08	Clôture du budget Lotissement les Violettes II
2024.02.09	Modification simplifiée du PLU de la Commune
2024.02.10	Embauche d'un agent en CDD
2024,02,11	Bibliothèque : demande de subvention à la DRAC

1 - DELIBERATIONS :

• Approbation des budgets primitifs 2024

Budget primitif Commune

DEPENSES et RECETTES

☞ Section de fonctionnement.....	1 455 304.56 €
☞ Section d'investissement.....	3 142 595.88 €

Le budget d'investissement de la commune prévoit, entre autres, les projets suivants en dépenses :

- ◆ Les travaux de voirie ;
- ◆ L'isolation extérieure de l'école publique (façade nord) ;
- ◆ La réalisation d'un pôle jeunesse à la scierie GIROUD ;
- ◆ Réalisation d'un préau près du terrain multisports place Fouillat ;
- ◆ Correction du PLU.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BP 2024 de la Commune ainsi que le tableau des subventions aux associations.

Budget primitif Assainissement

DEPENSES et RECETTES

☞ Section de fonctionnement.....	112 904.00 €
☞ Section d'investissement.....	169 972.15 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2024 « Assainissement » à l'unanimité.

Budget primitif Photovoltaïques

DEPENSES et RECETTES

☞ Section de fonctionnement.....	34 454.17 €
☞ Section d'investissement.....	25 890.52 €

Production d'électricité estimée : 27 000 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2024 « Photovoltaïques » à l'unanimité.

📁 Budget primitif « Espace Violay 1004 »

DEPENSES et RECETTES

📄 Section de fonctionnement.....	53 552.00 €
📄 Section d'investissement.....	49 505.20 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2024 « Espace Violay 1004 » à l'unanimité.

📁 Budget primitif CCAS – pour avis -

DEPENSES et RECETTES

📄 Section de fonctionnement (Dépenses).....	286 247.15 €
📄 Section d'investissement.....	336 926.62 €

Le dernier acte de vente sera signé en avril prochain.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité au BP 2024 du CCAS.

• **Vote des taux des impôts locaux :**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal maintient pour 2024, les taux de 2023, sans augmentation :

TFB : 26,30 %

TFNB : 48.09 %

TH (Taxe Habitation pour résidences secondaires) : 7.89 %

• **PERSONNEL :**

✓ **Création d'un poste d'attaché territorial en vue du remplacement de Bernadette GARCIA**

Mme le Maire propose de créer un poste en vue du remplacement de Bernadette GARCIA qui partira à la retraite fin décembre, dès le mois d'octobre 2024 afin de permettre un tuilage avec la personne recrutée, de façon à ce qu'elle soit opérationnelle pour la mise en place du budget et pour suivre les projets et les demandes de subventions en cours.

Le Conseil Municipal crée un poste d'attaché au 1^{er} octobre 2024.

✓ **Modalités de mise en place du CFP (compte formation professionnelle) et du CPF (compte personnel de formation)**

Le Conseil Municipal approuve les modalités de mise en place du CFP et du CPF

VENTE TERRAIN ZA les 4 croix

Le notaire de C'permis demande un permis d'aménager avec par conséquent, une étude loi sur l'eau. La DDT a fourni à Mme le Maire un arrêté de permis d'aménager ainsi que le dossier loi sur l'eau pour la totalité du linéaire réalisé lors de la construction de l'A89, incluant donc ces plateformes. La DDT a bien confirmé par mail qu'il n'était pas utile de déposer un autre dossier. Mme le Maire a fait remonter l'information aux notaires et attend leur retour.

D'autre part, Mme le Maire a eu deux propositions d'implantation de photovoltaïques sur les 2 plateformes restantes. Dans le cadre de l'accélération de la transition énergétique demandée par l'Etat, il s'agit d'une opportunité. Ces propositions présentent l'avantage de ne pas avoir besoin d'aménager la zone qui est classée aujourd'hui en U (urbaniser aux frais de la Commune). Cette urbanisation (réseaux eaux, assainissement, etc...) représenterait un coût non négligeable pour la commune. De fait, Mme le Maire suggère d'examiner ces 2 propositions de façon à s'assurer de la réalisation sans aménagement et donc sans coût pour la commune. Elle représentera les dossiers lorsque les deux propositions seront reçues.

CCFE (Communauté de Communes Forez-Est) :

- Transfert de la compétence du PLU à la CCFE (déjà abordé dans le pacte financier)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Se déclare favorable au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de Forez-Est,
- Convention entre la Commune et la Communauté de Communes de Forez-Est pour la mission d'instruction des autorisations et déclarations de publicité extérieure, enseignes et pré enseignes.
Le Conseil Municipal approuve la convention entre la Communauté de Communes de Forez-Est et ses communes membres pour la mission d'instruction des autorisations en matière de publicité extérieure, enseignes et pré enseignes.

2 - QUESTIONS DIVERSES

✓ **VOIRIE**

Les travaux de voirie prévus en 2024 sont les suivants :

Le lotissement les Violettes (assujetti à une subvention qui prend fin en 2024) avec dans la continuité la reprise de la partie basse du chemin de la Poyat.

Le plateau en centre bourg sera affectée sur 2024, avec les amendes de police

Concernant la demande de subvention au Département (41.000 €), les travaux suivants seront réalisés :

Le Chemin chez Charles qui est totalement en dévers et qui nécessite une reprise importante pour assurer la sécurité des véhicules.

Le chemin de Pelouzat qui doit être repris sur une grande section, une partie étant financée par les débardeurs.

Du PATA (point à temps) sera également réalisé sur les chemins nécessitant une étanchéisation afin de limiter leur dégradation.

Suite à l'interpellation de certains riverains, le chemin de la Croix Girerd ne pourra être repris que partiellement en 2025, ainsi que la rue Jacques Vergnier qui s'est énormément

dégradée avec les constructions neuves. Les deux chantiers représentant un total de plus de 260 K€, ils devront par conséquent s'étaler au moins sur trois ans (2025-2027).

✓ **CDSP Assainissement**

Deux offres ont été réceptionnées. La commission se réunit vendredi pour accepter les candidatures, ensuite l'analyse des offres pourra avoir lieu.

✓ **Point projet pôle enfance jeunesse**

Le 29 avril à 14 h30, une réunion est prévue avec l'architecte pour présenter l'APD (avant-projet définitif).

✓ **Point micro-crèche**

Rien de nouveau dans le dossier, on est dans l'attente des plans modifiés et du mode de financement.

Les maisons et appartements seront proposés à la location. Quelques demandes ont d'ores et déjà été reçues.

✓ **Un Jardinier paysagiste** a été embauché à la voirie pour 6 mois. Pour l'instant, il donne entière satisfaction. Il s'agit de renforcer l'équipe voirie afin de mener à bien les nombreux travaux à effectuer. Le cimetière a été entretenu les deux semaines avant Pâques et les barrières de neige sont en cours de démontage.

✓ **Ecobuage – Bruits le dimanche et jour férié**

La Préfecture rappelle son arrêté en matière d'écobuage qui n'est autorisé que pour les forestiers et les agriculteurs qui en font la demande en mairie. L'écobuage n'est pas autorisé pour les particuliers.

D'autre part, Mme le Maire rappelle l'arrêté préfectoral concernant le bruit notamment qui émane d'engins d'entretien des espaces verts (tondeuses, débroussailleuses, etc...). Par respect pour le voisinage, il est donc interdit de faire du bruit le dimanche à partir de 13h, ainsi que les jours fériés.

Pour rappel en pièce jointe : les deux arrêtés

✓ **Présentation dossier 1^{ère} fleur reporté à 2025**

Madame le Maire informe l'assemblée que le dossier est reporté à 2025 car il faut prendre le temps de monter ce dossier avec Alexandre afin qu'il aboutisse favorablement. Nous avons déjà présenté le dossier il y a 2 ans et il ne peut être présenté que deux fois. En cas de second échec, nous devons attendre 5 ans pour le représenter. Il est donc nécessaire de bien le préparer.

✓ **Annulation fête écotourisme**

Suite à l'appel à candidature, peu d'exposants ont répondu, de ce fait la manifestation a été annulée pour 2024. Il serait évidemment contre-productif de maintenir une manifestation avec si peu d'exposants. Une nouvelle formule serait peut-être à étudier pour les années à venir.

✓ **Critérium du Dauphiné**

Il passera à VIOLAY **le 06 juin entre 11 h 30 et 11 h 40**, pour la 6^e étape qui reliera Amplepuis à St Priest. De fait, la circulation sera momentanément interdite, ainsi que

le stationnement des véhicules, route du Chêne. Le criterium arrivera de Ste Colombe par la RD1 pour repartir en direction de Villechenève par la rue C. Linder.

Jean Claude COMBY et Bernard THEVENET souhaiteraient faire une arrivée à VIOLAY l'année prochaine.

- ✓ **« Tour de garde » des élections européennes** du 09 juin prochain
Les membres du conseil municipal sont invités à faire savoir s'ils seront présents ou pas lors de cette journée. Leur présence étant bien évidemment importante. Si des personnes extérieures veulent participer aux permanences, elles peuvent se faire inscrire en mairie.
- ✓ **CCAS** : Convention avec David Deux – Spart Xtreme (CCAS)
Monsieur DEUX a développé cette activité sur Cordelle, village sport nature comme Violay. Il s'agit de parcours sportifs totalement complémentaires au parc aventure. L'installation de cette nouvelle activité se fera sur une parcelle en contrebas du parc aventure. Deux parcours seront proposés : un pour enfants, de 3 à 15 ans, et un pour adultes (type parcours du combattant avec plusieurs difficultés).
Afin de faire connaître son activité, il sera présent à la tour Matagrín d'avril à décembre avec le parcours enfants.
Sa clientèle est constituée de jeunes, de centres de loisirs mais aussi de comités d'entreprises, ce qui peut être un atout pour notre Espace VIOLAY 1004.
- ✓ **Installation d'un rucher**
M. Michel LAURENT a rencontré M. Guy HOFSTETTER qui possède également des ruches. Mr Hofstetter propose de mettre à disposition un de ses prés pour installer plusieurs ruches vivantes et organiser ainsi avec Mr Laurent des visites de ce rucher. Mr Laurent évoque la nécessité de fournir des protections aux visiteurs. Il évoque également le problème d'assurance.
Mme le Maire lui suggère de se renseigner si son assurance ou celle de Mr Hofstetter peut éventuellement couvrir les risques, ou s'ils devront constituer une association. La mairie pourrait financer les protections individuelles sur le budget alloué aux associations.

Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2023 :

21 mai 2024
25 juin 2024
23 juillet 2024

Fait en Mairie, le 09 avril 2024,

Le secrétaire de séance,
Danielle ESCOFET



Le Maire,
Véronique CHAVEROT

